

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0295**

commune (s) :

objet : Entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, des lacs de retenue des eaux pluviales de la Porte des Alpes à Saint Priest et de la Darse Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0295**

objet :	Entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, des lacs de retenue des eaux pluviales de la Porte des Alpes à Saint Priest et de la Darse Confluence à Lyon 2° - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le présent marché a pour objet la maintenance des installations hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques des lacs de retenue des eaux pluviales situées sur le parc technologique de la Porte des Alpes à Saint Priest, ainsi que l'ensemble de l'installation de renouvellement des eaux de la Darse de Confluence à Lyon 2° et l'entretien des bornes de distribution d'eau type Bayard, quai Claude Bernard et quai Gailleton à Lyon.

En application des articles 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure a été lancée en vue de l'attribution du marché relatif à l'entretien des ouvrages hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques, de la direction de la logistique et des bâtiments de la Communauté urbaine de Lyon.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 années, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour la période de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 18 juillet 2014, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise DEAL HYDRAULIQUE.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la maintenance des installations hydrauliques, électromécaniques et électrotechniques des lacs de retenue des eaux pluviales situées sur le parc technologique de la Porte des Alpes à Saint Priest, ainsi que l'ensemble de l'installation de renouvellement des eaux de la Darse de Confluence à Lyon 2° et l'entretien des bornes de distributions d'eau type Bayard, quai Claude Bernard et quai Gailleton à Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise DEAL HYDRAULIQUE pour un montant minimum de 30 000 € HT, soit 36 000 € TTC et maximum de 120 000 € HT, soit 144 000 € TTC pour une durée de 2 ans reconductible une fois de façon expresse.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 61 558, aux fonctions et opérations correspondantes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.